

Autorisation des aides d'État dans le cadre des dispositions des articles 87 et 88 du traité CE
Cas à l'égard desquels la Commission ne soulève pas d'objection
(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)
(2010/C 74/02)

Date d'adoption de la décision	19.11.2009
Numéro de référence de l'aide d'État	N 517/09
État membre	Royaume-Uni
Région	—
Titre (et/ou nom du bénéficiaire)	Green Bus Fund
Base juridique	Section 5 of the Science and Technology Act 1965
Type de la mesure	Régime
Objectif	Protection de l'environnement
Forme de l'aide	Subvention directe
Budget	Montant global de l'aide prévue: 30 Mio GBP
Intensité	100 %
Durée	5.11.2009-31.3.2011
Secteurs économiques	Autres transports terrestres
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	Department for Transport Zone 3/11 Great Minster House 76 Marsham Street London SW1P 3DR UNITED KINGDOM
Autres informations	—

Le texte de la décision dans la (les) langue(s) faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://ec.europa.eu/community_law/state_aids/state_aids_texts_fr.htm